



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24176098

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

06 DEC. 2024

DIVISION NIMONS

N° d'entreprise : **0507 640 788**

Nom

(en entier) : **MARIEC.C-PHARMA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Boulevard Mairaux (L.L.) 19, 7100 La Louvière**

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21/10/2024

1. Transfert du siège social de la société.

Par décision de l'assemblée, en date du 21 octobre 2024, le siège social est transféré de : Boulevard Mairaux (L.L.) 19 – 7100 La Louvière, vers : Rue des Canadiens 24 – 7180 Seneffe avec prise d'effet au 1er octobre 2024.

L'assemblée donne mandat à FTA CONSULTING, représenté par son administrateur, la société FISCAL PAX représentée par son représentant permanent, Monsieur Julien GRAFE, expert-comptable & Conseil Fiscal, ayant ses bureaux à Avenue Louise 231 – 1050 Bruxelles, avec faculté de substitution, en vue d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la publication au Moniteur Belge des présentes décisions et mettre à jour les données à la BCE et auprès des éventuelles administrations concernées.

Julien Grafé

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)